



Il est important de bien prendre connaissance de ces informations

Mentions légales et données personnelles :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental de Nancray-sur-Rimarde, Boiscommun, Courcelles-le-Roi et extensions, le Département du Loiret est amené à traiter les données personnelles des propriétaires issues de la documentation cadastrale telles que visées à l'article 5 du décret du 4 janvier 1955 et collectées auprès des services de la DGFIP ainsi que les données personnelles des exploitants collectées par le prestataire du Département dans le cadre de l'étude préalable d'aménagement foncier, ceci, pour les parcelles comprises dans le périmètre de cette opération.

En raison de l'application du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le Département du Loiret, en sa qualité de Responsable de traitement, porte à votre connaissance les informations suivantes :

Les données personnelles susvisées sont transmises aux services départementaux compétents pour mener la présente opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnementale. **Elles peuvent faire l'objet de publications nominatives** dans le cadre de ladite opération en application de la nécessité de l'exécution d'une mission d'intérêt public (art. 6.1 du RGPD) et précisée par la loi et la réglementation en vigueur mentionnée ci-dessous. Ces informations peuvent également être transmises aux prestataires du Département, pour les seules données nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont confiées dans le cadre de la réalisation de l'opération susvisée. En sa qualité de responsable de traitement, le Département respecte la législation et la réglementation applicables en matière de protection des données personnelles.

Ainsi, vos nom et prénom figureront dans le dossier soumis à enquête publique, consultable par toute personne intéressée dans toutes les mairies concernées par l'opération d'aménagement foncier (soit Nancray-sur-Rimarde, Boiscommun, Courcelles-le-Roi, Batilly-en-Gâtinais, Chambon-la-Forêt et Bouilly-en-Gâtinais) et à la salle de la mairie de Nancray-sur-Rimarde ainsi qu'en ligne sur le Site Internet du Département du Loiret www.loiret.fr qui renverra à l'adresse suivante : <https://www.axis-conseils-afafe.com/pages/departement-45.php> durant la stricte durée de l'enquête publique (soit du 21/09/2021 au 22/10/2021).

Les informations personnelles communiquées sur les registres papiers ou dématérialisés seront également consultables par toute personne intéressée aux endroits susvisés.

Par ailleurs, les données personnelles susvisées feront également l'objet d'un traitement par Département du Loiret et son prestataire dans le cadre de la consultation préalable des propriétaires intéressés sur le financement de l'opération d'aménagement foncier, régie par les articles L121.15 et R121.25 du Code rural et de la Pêche maritime.

Les données traitées seront conservées sous le régime réglementaire des données publiques, à savoir 5 ans, avant conservation aux archives départementales.

Vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès et de rectification concernant vos données personnelles, que vous pouvez faire valoir auprès du Délégué à la Protection des Données (DPD) du Département du Loiret :

- par le formulaire de contact disponible sur le site Internet du Département à l'adresse suivante : https://services.loiret.fr/public/requestv2/accountless/teleprocedure_id/242

- par courrier à l'adresse postale suivante : Département du Loiret - A l'attention du délégué à la protection des données – 45945 ORLEANS.

Si vous estimez, après saisine du DPD, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.